

RGPD - Année 2026

HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



Formulaire de collecte et d'information sur les données personnelles « service » de la collectivité d'Hyères

Fiche participant au concours « Palmiers » organisé par le service Patrimoine de la Ville d'Hyères

Coordonnées

NOM Prénom :

Pseudonyme (si vous ne souhaitez pas faire apparaître vos nom et prénom lors de l'exposition) :

Téléphone :

Mail :

Consens à la transmission de mes coordonnées ci-dessus (cocher les cases) :

au service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire de la ville d'Hyères,

aux services de la mairie lorsque cela est nécessaire, notamment au service communication chargé de maquetter les affiches des lauréats du concours.

Afin de permettre les finalités suivantes :

- fiches permettant un contact rapide en cas de photographie retenue pour être exposée : contact par mail pour annoncer les lauréats,
- utilisation du téléphone uniquement en cas de non réponse ou si besoin de compléments techniques, de précisions sur les prises de vue,
- mention de l'auteur de la photographie en cas de sélection pour l'exposition (nom ou pseudo).

J'autorise et consens à la publication de ma photo signée de mon nom et prénom (le cas échéant) :

Oui

Non

J'ai pris connaissance du règlement du concours joint ainsi que des informations sur la protection de mes données personnelles et confirme ma participation au concours.

Fait à :

le :

Signature (ou cocher la case) :

Règlement du concours photos

« Palmiers »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 4 au 31 mai 2026



Article 1 : Objet

La Ville d'Hyères organise un concours de photos dont le thème est : « Palmiers ».

L'objet de ce concours est de valoriser ce végétal emblématique de la commune par le biais de la photographie, dans le cadre d'une exposition qui se déroulera du 4 juillet au 31 octobre à la tour des Templiers.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs ou professionnels majeurs. Le concours se déroule du lundi 4 au dimanche 31 mai minuit.

Le sujet principal de la photographie doit être conforme au thème du concours. Le cadrage, la composition, les couleurs sont libres et tout point de vue artistique, y compris par traitement de l'image, est accepté. En revanche, les images générées par une intelligence artificielle ne sont pas autorisées. Pour être admises à concourir, les images doivent être d'une résolution d'au moins 300 dpi.

Une seule photographie par participant est acceptée.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie. Le participant admet également ne pas avoir cédé l'exclusivité des droits à une tierce personne.

La participation à ce concours se fait uniquement par envoi de la photographie via le site www.swisstransfer.com en indiquant dans la case « envoyer vos fichiers à » l'adresse mail suivante : animateurdupatrimoine@mairie-hyeres.com

Le transfert devra comporter [le formulaire d'inscription et la photographie](#).

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et renonciation à tout recours contre les décisions prises par la Ville d'Hyères et le jury de l'opération.

Article 3 : Critères de sélection

Le jury sera constitué des membres de la collectivité organisant le concours.

Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Le jury se basera sur 3 critères pour évaluer les photos : respect du thème, qualité de la prise de vue, valeur artistique.

Article 4 : Annonce des résultats et récompense

Le nombre de photographies sélectionnées par le jury sera défini en fonction de la qualité des photographies reçues et des besoins de la scénographie de l'événement. Elles seront exposées à la tour des Templiers et/ou au lavoir de la rue du Repos dans la période du 4 juillet au 31 octobre.

Les lauréats seront contactés avant le 15 juin 2026 via leur messagerie. Les résultats seront également dévoilés sur les réseaux sociaux de la Ville d'Hyères début juillet 2026.

Article 6 : Utilisation des photographies

Les photographes autorisent la Ville d'Hyères à reproduire et utiliser leurs œuvres sans but lucratif dans le cadre de publications, promotion, publicités, site Internet et communication, pendant l'année 2026 sans recevoir d'indemnité supplémentaire.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom du photographe lors de toute publication.

Règlement du concours photos

« Palmiers »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 4 au 31 mai 2026



Article 7 : Exclusions

Chaque photographie considérée comme hors-thème par les organisateurs sera écartée du concours. Les participants ne pourront pas contester la décision des organisateurs.

Les responsables du concours signaleront aux autorités compétentes les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 8 : Responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

VILLE D'HYÈRES

Service Patrimoine - Concours photos « Palmiers »

12 avenue Joseph Clotis

83400 HYÈRES

Article 9 : Protection des données

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont au cœur des préoccupations de la Ville d'Hyères.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, la mairie d'Hyères en tant que responsable de traitement vous informe que les données recueillies seront traitées dans le cadre du concours photo « Palmiers » organisé par le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire.

Celles-ci sont collectées sur la base juridique du consentement donné via le formulaire d'inscription et seront conservées au maximum pendant 1 an à compter de la fin de l'exposition pour laquelle la photographie a été envoyée.

Les destinataires des données, ainsi collectées, sont le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire de la mairie d'Hyères d'une part et les services de la mairie (notamment le service communication) lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement du concours et de l'exposition d'autre part. En aucun cas les données ne seront envoyées à d'autres tiers que ceux choisis dans cette liste.

Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD, vous disposez également de divers droits sur vos données personnelles, dont notamment les droits d'accès (art. 15), de rectification (art. 16), de suppression sous certaines conditions (art. 17), de limitation (art. 18), de portabilité (art. 20),

Règlement du concours photos

« Palmiers »

VILLE D'HYÈRES / SERVICE PATRIMOINE

Du 4 au 31 mai 2026



d'opposition (art. 21), de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée (art. 22) et du droit de définir des directives post-mortem (art. 85 de la L.I.L.).

Pour faire valoir ces droits, et notamment pour retirer votre consentement sur l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire à l'adresse suivante animateurdupatrimoine@mairie-hyeres.com avec copie au délégué à la protection des données dpo@mairie-hyeres.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, 75334 Paris cedex 07.

Article 10 : Calendrier

- 04/05/2026 : lancement du concours photos
- 31/05/2026 : clôture du concours photos
- 01/06/2026 > 15/06/2026 : sélection des photos par le jury organisateur et contact des gagnants par mél
- 04/07/2026 > 31/10/2026 : exposition des photographies à la tour des Templiers et/ou au lavoir de la rue du Repos